



FICHE ACTION 17

Pacte métropolitain des Solidarités 2024-2027

Axe	<input type="checkbox"/> La prévention de la pauvreté par la lutte contre les inégalités à la racine <input type="checkbox"/> L'amplification de la politique d'accès au travail pour tous <input type="checkbox"/> La lutte contre la grande exclusion <input type="checkbox"/> L'organisation solidaire de la transition écologique
Porteur de projet	Ville de Saint Herblain
Libellé de l'action	Lutte contre le non-recours et l'accès aux droits
Diagnostic	<p>La lutte contre le non-recours aux prestations sociales fait partie des orientations majeures des politiques sociales en France, en raison du risque accru de précarité socio-économique et d'isolement des personnes. En France, les travaux les plus récents montrent que le taux de non-recours à certaines prestations sociales peut dépasser 30 %</p> <ul style="list-style-type: none">• 34% de non recourant pour le RSA• Le taux de non recours à la Complémentaire santé solidaire (CSS) s'élevait en juin 2021 à 48%, allant jusqu'à 73% pour la CSS payante• Entre 25 % et 42 % des salariés éligibles ne recourent pas à l'assurance chômage <p>(source ODENORE, Observatoire des non-recours aux droits et aux services)</p> <p>En 2021, selon le baromètre de la DREES, près de 3 Français sur 4 estiment que le non-recours aux prestations sociales est élevé en raison du manque d'information.</p> <p>La population herblinoise est considérée comme « fragile ». Selon le dernier recensement de l'INSEE en 2020, le taux pauvreté à Saint-Herblain est pratiquement deux fois plus élevé que la moyenne nationale (15% contre 7,6%). La commune compte deux quartiers politique de la ville : Bellevue et le Sillon de Bretagne. A eux deux, ils représentent plus de 70 % du taux de pauvreté herblinois.</p> <p>Des services de la ville sont déjà présents pour faciliter l'accès au droit et lutter contre le non-recours : le CAS à travers ses services action sociale et Pôle logement, France-Service, développement des Pôles Services Public. Les permanences sociales sans rendez-vous ont lieu sur l'ensemble du territoire depuis octobre 2022, avec une nette augmentation de leurs fréquentations. Au 1^{er} semestre 2023, 282 herblinois ont été reçus par un travailleur social contre 60 sur la même période en 2022.</p> <p>Les besoins sont bien présents sur le territoire herblinois. Ces constats sont partagés avec les partenaires institutionnels et associatifs implantés sur le territoire. L'analyse des besoins sociaux conduite en 2021, sur le volet action sociale, le confirme. Nombre d'herblinois sont éligibles aux dispositifs de droits communs ou d'aides financières diverses, pour autant, ils ne s'en saisissent pas systématiquement.</p> <p>Les situations sur le plan administratif et familial, sont de plus en plus en complexes, demandant l'intervention de professionnels juridiques (avocats, conciliateur). Malgré cela, la Maison du Droit et de la Justice, située sur le quartier des Dervalières sur Nantes est peu connue des Herblinois.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Lutter contre le non recours aux droits, en faisant connaître les structures ressources.• Identifier et mobiliser un public en fragilité qui ne sollicite pas systématiquement les institutions. Sensibiliser cette population pour l'amener à l'accompagnement sociobudgétaire et éviter de basculer dans la pauvreté.• Favoriser l'épanouissement des herblinois et rompre l'isolement
Description	Afin de répondre à cet enjeu, la ville de Saint-Herblain souhaite multiplier les formats, les sujets et les lieux, afin de répondre de façon collective mais aussi individuelle.

	<ul style="list-style-type: none"> - Forum d'Accès aux Droits - Animation de l'espace public (exemple place Mendès-France et Sillon, association caritatives, FJT, PSP/CSC..) dans le cadre de l'aller-vers sur différentes thématiques (budget, classement des documents administratifs...) - Renforcement de l'accompagnement socio-budgétaire des herblinois. - Solliciter des professionnels de l'écriture publique <p>Proposer un nouveau format du forum des droits pour les 2 quartiers politique de la ville : Le forum se déroulera en 2025 et 2027, en partenariat avec le Conseil Départemental, qui pilote la politique publique d'aide à l'accès au droit à l'échelle du département. Dans l'objectif de capter le public des deux quartiers politique de la ville, le forum aura lieu dans le quartier de Bellevue, puis dans le quartier du Sillon. Son format sera pensé dans une dynamique d'aller vers (crieur public, distribution des flyers dans des lieux ciblés, travail avec les centres socio-culturel et les bailleurs sociaux rencontre direct des institutions, mini-conférence, espace de confidentialité, proposition de garde pour les enfants).</p> <p>Les Actions d'Aller Vers : En nous appuyant de l'expertise du service social et la dynamique partenariale, nous proposerons aux habitants des temps forts et des animations ponctuelles en fonction des besoins repérés (outil jeu Dilemme, kit d'aide au classement), en complément des permanences déjà existantes. Les actions seront déclinées auprès de groupes d'une dizaine d'usagers (ex : connaissance des lieux ressources du territoire, atelier budget...). Ces personnes pourront être orientées par des partenaires, et aussi lors des permanences individuelles sans rendez-vous.</p> <p>Proposer de l'aide à travers l'écriture publique : Lorsque les personnes sont en difficulté avec l'écriture et l'accès au français (lecture courriers administratifs, complétude documents de droits). Le fait de faire appel à un professionnel de l'écriture publique peut être un moyen pour lutter contre le non recours, du fait des inquiétudes pour certains habitants de faire appel aux services sociaux. Nous envisageons de créer une permanence dans le quartier du Sillon et dans le quartier Bellevue (permanence de 3 h chaque semaine, soit environ 12 000 € annuels).</p>																					
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Le Conseil Départemental d'Accès aux Droits - Institutions : CAF, MSA, CARSAT, DGFIP, CPAM, Pôle emploi, Département, Métropole - Les complémentaires santé partenaires - Associations : ATDEC, ANEF FERRER, CLCV, CSF, FJT, Secours Populaire, Restaurant du Cœur, Mission Locale - Ville : Carré des Services, Pôle de service publique, Centres Socio-Culturel 																					
Territoire de mise en œuvre	Saint-Herblain, en priorisant les quartiers politiques de la ville au regard de la population la plus éloignée de l'accès au droit.																					
Durée	<ul style="list-style-type: none"> • 2024 : Ateliers Budget + Action Découverte de Quartier+ Distribution de Kit Classement+ permanences écriture publique • 2025 : Forum Accès aux Droits Place Mendès France, Bellevue+ permanences écriture publique • 2026 : Atelier Budget + Action Découverte de Quartier + Distribution de Kit Classement + permanence écriture publique • 2027 : Forum Accès aux Droits, Sillon de Bretagne + permanence écriture publique 																					
Coût	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 25%;"></th> <th style="width: 25%;">2024</th> <th style="width: 25%;">2025</th> <th style="width: 25%;">2026</th> <th style="width: 25%;">2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>-Charges en personnel : 60h de temps de travail : 1 550€ la mi</td> <td>-Charges en personnel : 90h de temps de travail : 2 300€</td> <td>-Charges en personnel : 60h de temps de travail : 1 550€</td> <td>Charges en personnel : 90h de temps de travail : 2 300€</td> </tr> <tr> <td>-Prestataires : 3 000€ + 12 500 €</td> <td>-Prestataires : 4 500€ +12 500 €</td> <td>-Prestataire : 3 000€ + 12 500 €</td> <td>-Prestataire : 4 500€ + 12 500 €</td> </tr> <tr> <td>-Matériel = 2 550€</td> <td>-Matériel = 2 550€</td> <td>-Matériel = 2 550€</td> <td>-Matériel = 2 550€</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">19 600€</td> <td style="text-align: center;">21 850€</td> <td style="text-align: center;">19 600€</td> <td style="text-align: center;">21 850€</td> </tr> </tbody> </table>		2024	2025	2026	2027	-Charges en personnel : 60h de temps de travail : 1 550€ la mi	-Charges en personnel : 90h de temps de travail : 2 300€	-Charges en personnel : 60h de temps de travail : 1 550€	Charges en personnel : 90h de temps de travail : 2 300€	-Prestataires : 3 000€ + 12 500 €	-Prestataires : 4 500€ +12 500 €	-Prestataire : 3 000€ + 12 500 €	-Prestataire : 4 500€ + 12 500 €	-Matériel = 2 550€	19 600€	21 850€	19 600€	21 850€			
	2024	2025	2026	2027																		
-Charges en personnel : 60h de temps de travail : 1 550€ la mi	-Charges en personnel : 90h de temps de travail : 2 300€	-Charges en personnel : 60h de temps de travail : 1 550€	Charges en personnel : 90h de temps de travail : 2 300€																			
-Prestataires : 3 000€ + 12 500 €	-Prestataires : 4 500€ +12 500 €	-Prestataire : 3 000€ + 12 500 €	-Prestataire : 4 500€ + 12 500 €																			
-Matériel = 2 550€	-Matériel = 2 550€	-Matériel = 2 550€	-Matériel = 2 550€																			
19 600€	21 850€	19 600€	21 850€																			
Indicateurs locaux	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions d'aller vers pour renforcer l'accès aux droits organisées • Nombre de partenaires impliqués dans la démarche • Nombre de visiteurs 																					

Indicateur national	• Nombre de personnes bénéficiant de démarches d'aller vers pour l'accès aux droits
----------------------------	---

Budget	2024	2025	2026	2027
Total de l'action	19 600€	21 850€	19 600€	21 850€
Commune/CCAS	9 800€	10 925€	9 800€	10 925€
État	9 800€	10 925€	9 800€	10 925€